

# LE MANDRÉEN

MAGAZINE MUNICIPAL D'INFORMATIONS - VILLE DE SAINT-MANDRIER-SUR-MER

JANVIER 2020

N° 254



Crèche de  
l'ATELIER  
Provençal



[www.ville-saintmandrier.fr](http://www.ville-saintmandrier.fr)

VILLE DE  
SAINT-MANDRIER-SUR-MER

# | ÉDITO



Toute l'équipe municipale se joint à moi pour vous souhaiter ainsi qu'aux personnes qui vous sont chères une excellente année 2020 ; santé, bonheur et réussite dans vos projets... Je forme également des vœux d'espoir, de bonne santé et de prompt rétablissement pour celles et ceux qui sont touchés par la maladie.

Je tiens à saluer et à remercier chaleureusement, l'équipe municipale qui œuvre à mes côtés pour le bon fonctionnement et la bonne gestion de notre commune,

Les associations pour leur vitalité et le dévouement de leurs bénévoles, L'ensemble des agents communaux et métropolitains qui, grâce à leur engagement sur le territoire communal, contribuent au bien vivre ensemble dans notre cité.

La solidarité et le partage sont nécessaires à la vie de tous les jours. Ces mots se traduisent par des gestes simples, comme parler à son voisin, prendre de ses nouvelles, garder un œil attentif sur nos anciens et sur les nôtres qui sont en difficulté, toutes ces choses précieuses qui peuvent rompre l'isolement.

Il nous revient au niveau municipal de mettre en pratique ces principes, avec le dialogue et l'écoute nécessaires mais aussi en préservant les services de proximité. C'est ce que la municipalité s'est efforcée de faire tout au long de cette année pour le bien-être de tous les habitants.

Que cette nouvelle année soit belle et heureuse et que chacun d'entre vous voit l'accomplissement de ses projets et de ses rêves.

Le Maire,  
Gilles VINCENT

## PERMANENCE COMMUNALE

Elle est assurée 7j/7, de 18h00 à 08h00 par un agent de la police municipale au 06 75 56 02 17.

L'agent d'astreinte est chargé d'être votre interlocuteur pour tout problème technique ou de sécurité.

## VOUS VENEZ DE VOUS ÉTABLIR À SAINT-MANDRIER ?

Les nouveaux arrivants sur la commune sont invités à se présenter en mairie. A cette occasion, la municipalité mettra à leur disposition un guide d'accueil qui leur sera remis au Cabinet du Maire.



"Événements de la ville de Saint Mandrier sur Mer"

MÉTROPOLE  
TOULON  
PROVENCE  
MÉDITERRANÉE



## VIVE LES BÉBÉS !

|                       |            |
|-----------------------|------------|
| <b>GUILLOT Rose</b>   | 15/11/2019 |
| <b>PAIRE Liam</b>     | 15/11/2019 |
| <b>ROCHE Capucine</b> | 05/12/2019 |

## ILS NOUS ONT QUITTÉS

|                                     |            |         |
|-------------------------------------|------------|---------|
| <b>TAMES Jeanne</b>                 | 19/11/2019 | 82 ans  |
| <b>RUBILLON Louis</b>               | 24/11/2019 | 96 ans  |
| <b>GANCIA veuve GASTINEL Jeanne</b> | 26/11/2019 | 96 ans  |
| <b>VIVION Guy</b>                   | 02/12/2019 | 80 ans  |
| <b>DI PONIO Yves</b>                | 03/12/2019 | 68 ans  |
| <b>PÉNIN épouse BOYKO Germaine</b>  | 03/12/2019 | 89 ans  |
| <b>JOFFROY Daniel</b>               | 09/12/2019 | 71 ans  |
| <b>DUHEM Bernard</b>                | 12/12/2019 | 72 ans  |
| <b>PERA épouse POLITO Eliane</b>    | 13/12/2019 | 81 ans  |
| <b>BRICOUT Régis</b>                | 13/12/2019 | 62 ans  |
| <b>GALLINO Gemma</b>                | 14/12/2019 | 102 ans |
| <b>LAVAGNE veuve PEPIN Claire</b>   | 15/12/2019 | 99 ans  |
| <b>MANCA Aldo</b>                   | 18/12/2019 | 95 ans  |
| <b>GRAINDOR Jérémy</b>              | 23/12/2019 | 31 ans  |
| <b>SYFUSS Manfred</b>               | 26/12/2019 | 82 ans  |

## LE MANDRÉEN

JOURNAL MUNICIPAL D'INFORMATION

Disponible sur

[www.ville-saintmandrier.fr](http://www.ville-saintmandrier.fr)

### Directeur de la Publication :

Gilles VINCENT.

**Rédaction, création graphique, mise en page :** Service Vie de la Cité.

**Crédits photos :** Service Vie de la Cité, associations, Patrick LECONTE,

**Impression :** Imprimerie Joubert - 06517 CARROS

# AGENDA - JANVIER 2020

## JUSQU'AU 31 JANVIER

**EXPOSITION DE CRÊCHES ET COURONNES DE NOËL**, Domaine de l'Ermitage, tous les jours, de 15 h à 18 h 30.

## DIMANCHE 5

**VIDE GRENIERS DU VILLAGE**, place des Résistants de 8 h à 17 h. 10 € l'emplacement. Inscriptions par SMS uniquement. Association Les Ti'mandréens : 06 73 37 13 72.

## VENDREDI 10

**VERNISSAGE DE L'EXPOSITION DE CLAUDE GOERGER** à 18 h 30, Galerie Rancilio. Exposition jusqu'au 26 janvier.

## SAMEDI 11

**PASTORALE BELLOT**, à 15 h au théâtre Marc Baron. Entrée libre.

## LUNDI 13

**DON DU SANG** de 8 h à 12 h 30, salle des Fêtes Marc Baron. Organisé par les Donneurs de sang bénévoles.

## LUNDI 20

**CONFÉRENCE MUSICALE "LA MUSIQUE DE JEAN-SEBASTIEN BACH, LE SECRET DE LA VIE"**, à 18 h 30, Théâtre Marc Baron par Pascal BRUNO, pianiste musicologue. Entrée libre.

## VENDREDI 31

**VERNISSAGE DE L'EXPOSITION FRALL**, à 18 h 30, Galerie Rancilio. Exposition jusqu'au 16 février.

## DIMANCHE 2 FÉVRIER

**THÉÂTRE "LE DOUBLE JE(U) D'EINSTEIN"** à 17 h, Théâtre Marc Baron. Réservations au 06 27 65 10 55. Entrée 12 €.



## ACTUS MUNICIPALES

### Accueil des enfants en cas de GRÈVE

La municipalité a toujours accueilli les enfants les jours de grève. Si le personnel cantine est en nombre insuffisant, un repas froid est servi. Ce sont des bénévoles qui prennent le relai de 11 h 20 à 13 h 20. Je les en remercie vivement. Sans eux, le repas et la pause méridienne ne pourraient avoir lieu.

Lors de grèves d'enseignants, un service minimum d'accueil est mis en place lorsque 25% d'enseignants sont absents, conformément à la loi.

Des animateurs s'occupent des enfants qui sont contents d'être à l'école pour jouer, dessiner, chanter... ces services demandent une forte organisation car nous ne sommes prévenus que 48 heures avant la date et je remercie également les services administratifs, notamment le restaurant scolaire et le guichet unique, pour leur aide.

Colette **DEMIERRE**  
Conseillère Municipale,  
déléguée aux affaires scolaires

**POUR RAPPEL**, la déchetterie est ouverte du mardi au samedi, de 7 h 45 à 11 h 30 et de 13 h 45 à 16 h 30. La déchetterie est donc **fermée le lundi**.  
L'entrée vous sera autorisée sur présentation de votre carte d'accès. Celle-ci sera délivrée gratuitement sur présentation d'un justificatif de domicile et de la carte grise de votre véhicule.

### PRÉ-INSCRIPTIONS SCOLAIRES 1<sup>ère</sup> année de Maternelle des enfants nés en 2017

**D**u lundi 13 janvier au vendredi 14 février 2020,  
au SERVICE SCOLAIRE – GUICHET UNIQUE :  
09.67.51.98.08

- Lundi – Mardi – Jeudi et Vendredi de 8 h 00 à 12 h 00 et de 13 h 30 à 16 h 30
- Permanence exceptionnelle Mercredi 29 janvier 2020 de 8 h à 12 h

#### Pièces à fournir :

- Dossier d'inscription
- Certificat médical
- Livret de famille
- Justificatif de domicile de moins de 3 mois
- Pour les enfants hors commune : dérogation de la commune de domicile
- Jugement de divorce en cas de séparation



Colette **DEMIERRE**  
Conseillère Municipale déléguée aux affaires scolaires

# Un PLU renforcé par décision de justice

Je voulais informer la population que nous avons obtenu un jugement sur les 3 recours sur le PLU effectués par M. NEVEU, M. le Préfet et l'APE.

Commençons par le plus simple, **le recours de M. NEVEU** qui est propriétaire du fortin du Marégaou et qui avait fait un recours contre le classement en NPR (Naturelle Protégée) de sa parcelle qui limitait de ce fait l'extension du bâti existant. Il a été débouté.

**Ensuite le recours de M. le Préfet**, qui demandait l'abandon de la piste cyclable en bord de mer et l'augmentation des logements sociaux pour être conforme à la loi SRU (20% de logements sociaux). Le juge a estimé que, pour des raisons de sécurité militaire, la piste cyclable passant par le site militaire, était illégale car « réduisant la sécurité des installations militaires » et que « la piste cyclable n'est pas compatible avec la destination de cette infrastructure de défense nationale ».

Nous en prenons acte, et nous ne pouvons que nous étonner qu'une même juridiction en deux ans dise le contraire d'une décision déjà jugée, le juge n'a pas demandé l'annulation du PDU (Plan de Déplacements Urbains) qui comprend bien une piste cyclable.

Concernant les logements sociaux, le juge a acté les efforts de la commune malgré la pénurie de foncier et a estimé que c'est à tort que M. le Préfet a soutenu que notre PLU qui va jusqu'en 2030 était incompatible avec le SCOT. Il a donc rejeté la demande de M. le Préfet d'imposer la construction de plus de logements sociaux. Sur ce point nous sommes satisfaits de cette décision.

**Pour le recours de l'APE**, le juge a estimé que les recours de cette association sur la légalité du PLU devaient être rejetés. Cela concerne toutes les demandes de l'APE concernant l'étude environnementale, le PADD (Plan d'Aménagement et de Développement Durable), le rapport de présentation, le déroulement de l'instruction, l'enquête publique ...

De même pour la carence prétendue du rapport de présentation sur l'analyse économique et démographique sur la surestimation du besoin en logement.

De même sur la prise en compte des incidences du PLU sur l'environnement, sur la prise en compte du risque inondation, ruissellement et submersion marine.

En ce qui concerne la légalité interne. Le juge a rejeté la demande de l'APE sur la prétendue incohérence du PADD avec le PLU.

Sur le principe d'équilibre pour lequel l'APE soutenait que le PLU n'assurait par un équilibre nécessaire à la présentation de l'environnement et de ses paysages, l'APE a été déboutée.

Sur les zones urbaines :

- Le juge a estimé que sur la parcelle B968, sur laquelle la commune et TPM entendent construire un centre aéré et une école de musique, le projet envisagé sur le terrain était incompatible avec le zonage UCB destiné à accueillir un habitat intermédiaire. Il n'a pas condamné le projet, mais l'appellation

de la zone, et une nouvelle appellation qui correspond mieux à ce que nous souhaitons faire sera définie.

- Sur la zone UBD de la Coudoulière ou le terrain ARDISSONNE, dont la constructibilité était attaquée, le juge a débouté l'APE. Sur les deux petites parcelles B2229 et B1051, le juge a donné raison à l'APE sur la parcelle B2229 et tort sur la parcelle B1051.
- Sur les zonages militaires marines, alors que l'APE défendait que les zonages définis sur des zones élargissaient la possibilité d'urbanisation, le juge a débouté l'APE.
- Sur les zonages UM de Cavalas, l'APE a été déboutée dans ses demandes. Ainsi, le juge a confirmé que le parking du PEM n'était pas dans le vallon de Cavalas rendant justice à la commune qui était injustement attaquée depuis des mois.
- Sur le zonage 2AU Agricole de Pin Rolland, ancienne serre de Garonne, qui est une réserve d'urbanisation, l'APE a été déboutée.
- Sur les zones APR, le juge a donné raison à la demande de déclassement de l'APE sur les zones privées aujourd'hui brûlées, mais a confirmé l'orientation en agricole du vallon de Cavalas et des terrains ARDISSONNE.
- Sur le zonage NC, Fort de la Coudoulière, (qui avait été définie ainsi pour permettre un aménagement du fort qui s'inscrira dans le projet de renaturation de la plage porté par le Conservatoire du Littoral), le juge a demandé son rattachement à la plage de la Coudoulière. Nous prenons acte de cette décision qui ne pose pas de contrainte pour nos projets.
- Sur le parking Fliche, emplacement réservé 23, le juge a estimé que l'importance de ce parking aurait un impact sur l'environnement et la qualité paysagère du site. Mais il faudra bien que les personnes qui travaillent ou fréquentent le CLSH et l'école de musique puissent se garer. Nous représenterons un projet plus réduit.
- Sur le déclassement d'espaces verts EBC dont l'APE nous accuse, le juge a débouté l'association, notamment car ce PLU étend les espaces boisés classés.

En conclusion, nous sommes satisfaits de ce jugement qui démontre la légalité de notre PLU, que toutes les accusations que nous subissons depuis des années par M. COIFFIER et ses petits amis de l'APE sont rejetées.

Non, nous n'avons jamais prévu d'urbaniser le vallon de Cavalas, qui est intégralement protégé. Non, nous n'avons pas porté atteinte au classement en EBC de nos espaces forestiers, au contraire nous les avons renforcés.

Oui, nous avons tenu compte des risques d'inondation et de submersion, dont la cartographie figure dans le PLU.

Oui, nous sommes des élus responsables et nous l'avons montré depuis des années et nous avons les deux pieds ancrés dans la terre de Saint Mandrier et nous ne rêvons pas aux chimères et au dogme ayatollesque de certains.

Nous, nous plaçons l'homme au centre de la nature et c'est pour cela que nous la protégeons.

Le Maire,

## Brèves de CONSEIL

Le Conseil Municipal s'est réuni en séance les 25 novembre et 16 décembre 2019.

Toutes les réunions du Conseil, annoncées par voie d'affichage et par voie de presse, sont ouvertes au public ; celui-ci ne peut troubler l'ordre public et le déroulement des débats par ses interventions.

Les principales questions débattues portaient sur les points suivants :

- Décision modificative n°2 au Budget Communal.
- Signature d'un protocole transactionnel avec le SDIS suite au contentieux sur le montant de la contribution communale.
- Avance sur subvention 2020 à l'association Les Lucioles.
- Participation financière de la commune à un séjour de classe de découverte.
- Convention avec l'association L'Arche du Mont Salva pour une campagne de stérilisation des chats errants.
- Convention d'objectifs et de financement avec la CAF du Var.
- Convention pour l'organisation de mesures de responsabilisation avec le collège Louis Clément.
- Rapport d'activités 2018 de la Métropole TPM.
- Information sur l'arrêté portant autorisation d'exploiter le parc à carburants de la marine au Lazaret.
- Instauration des tarifs publics locaux pour 2020 (droits de place, locations de salles, etc.)
- Avance sur subvention 2020 au CCAS et à la Caisse des Ecoles.
- Subvention à l'association L'œuvre des Pupilles des pompiers.
- Signature de conventions avec MTPM de mise à disposition de biens Métropole-Commune et Commune-Métropole.
- Création d'emplois pour accroissement temporaire d'activité pour 2020.

Une délibération a été votée avec 1 voix contre et une abstention, cinq ont été votées avec deux abstentions, deux ont été votées avec 2 voix contre et les 29 autres délibérations donnant lieu à vote ont été votées à l'unanimité.

*Un compte-rendu analytique de chaque séance du Conseil Municipal est affiché sur le tableau devant la Mairie sous huitaine et peut être consulté sur place par l'ensemble des citoyens, ainsi que tout rapport et compte-rendu.*

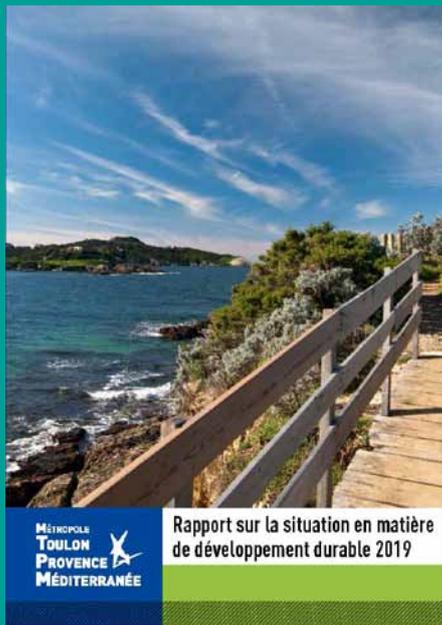
Michel MARIN  
Adjoint au Maire

## Le mot de l'opposition

### Le DÉVELOPPEMENT DURABLE se livre

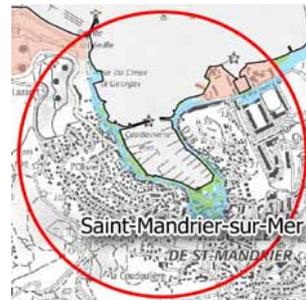
Renforcée chaque année, la politique « durable » de TPM se retrouve dans de nombreux domaines de compétences : économiques, sociaux, environnementaux.

Consultez le rapport développement 2019 de la Métropole en ligne sur : [www.metropoleTPM.fr](http://www.metropoleTPM.fr)



#### Le changement climatique, c'est maintenant

La figure ci-contre extraite du Porter-à-Connaissance du Préfet en date du 15 mars 2019 montre l'impact envisagé sur le tour du port pour le risque de submersion marine. En novembre dernier, les précipitations et les conditions météorologiques ont conduit à une chaussée partiellement inondée autour du port et à d'autres désordres sur la commune. Dans un rapport accablant, les experts du climat à l'Onu (Giec) appellent à des mesures sans précédent, car le réchauffement climatique pourrait être la cause d'une hausse des températures de 1,5 degré dans un peu plus de dix ans au lieu de 2050 ou 2100 comme prévu dans les premiers scénarios étudiés par le Giec.



A coté de cela, le PLU de Saint-Mandrier approuvé fin 2017 ne fait que mentionner (article DG3) le risque inondation et ruissellement avec les prescriptions afférentes. Le risque submersion marine est seulement figuré dans l'annexe 2B6 sans qu'il y soit attaché une quelconque prescription !!! La seule réponse du maire a été de faire voter à TPM en octobre dernier une motion sur le changement climatique demandant à l'état de prendre des mesures à l'échelle nationale. Cela dénote bien d'une gestion irresponsable du territoire de notre commune.

Retrouvez nos « Libre expression » sur le site <http://www.lavague.info>.

Pour nous contacter, écrivez à l'adresse mail [contact@lavague.info](mailto:contact@lavague.info) ou via Facebook @lavague83430.

Les élus "Pour Mieux Vivre Tous Ensemble à Saint-Mandrier" vous souhaitent une excellente année 2020. Qu'elle vous apporte santé, satisfaction et bonheur à tous : **Bruno Coiffier, Raoul Papinio, Severyn Levy, François Cornu.**

## Droit de réponse

Les élus de l'opposition PMVTE ne savent même pas ce qu'ils écrivent.

En début de leur texte, ils reconnaissent que le Préfet a fait un « porter à connaissance en date du 15 mars 2019 » concernant le risque de submersion marine et plus loin, ils nous reprochent que dans le PLU approuvé fin décembre 2017 nous n'avons fait que mentionner le risque d'inondation et ruissellement en admettant tout de même que le risque submersion marine figure dans une annexe du PLU.

Comment aurions-nous pu, madame, messieurs les conseillers d'opposition PMVTE, faire figurer dans le PLU de 2017, un porter à connaissance du Préfet qui sortirait deux ans plus tard !

Allez soyons sérieux !

La municipalité en 2017, dans son PLU, a bien indiqué ce risque car à cette époque, le volet maritime du SCOT que j'ai l'honneur de gérer, avait bien fait une étude de submersion marine avec ses conséquences prévues à l'horizon 2050-2100 et M. le Préfet, sur la base d'une étude similaire et conformément à ses compétences sur la protection des populations, a promulgué son « porter à connaissance » deux ans plus tard qui devient ainsi opposable à tout document d'urbanisme. Voilà, chacun a joué son rôle, selon ses responsabilités.

Les élus d'opposition de PMVTE mentionnent la notion d'urgence sur le changement climatique que j'ai eu l'honneur de présenter au conseil métropolitain le 3 octobre dernier et qui a été voté à une très large majorité et sans vote contraire.

Et bien que les Mandréens jugent s'il vaut mieux s'engager à se battre contre le réchauffement climatique ou rester les deux pieds dans le même sabot en se contentant de critiquer !

Le Maire

## Nouveauté de l'APPLICATION CITOYENNE

Avec la dernière mise à jour effectuée en décembre 2019, les services municipaux ont désormais la possibilité d'envoyer des messages d'informations aux administrés possesseurs de « l'application citoyenne ». Cette nouvelle fonctionnalité permettra aux utilisateurs de recevoir des alertes en temps réel.

**Dans la mesure où il s'agit de changements majeurs pour les utilisateurs, il est nécessaire de réinstaller l'application.**

Pour l'installation ou la réinstallation de l'application, il existe différentes possibilités :

- **Sur iPhone** : lancer l'application « APP STORE », rechercher « Application citoyenne » puis la télécharger.
- **Sur Android** : lancer l'application « PLAY STORE », rechercher « Application citoyenne » puis la télécharger.

## Les donateurs de sang BÉNÉVOLES

Les membres du bureau et du conseil d'administration des donateurs de sang bénévoles remercient les nombreux donateurs qui, tout au long de cette année 2019, se sont mobilisés.

Contrairement aux autres années, nous avons constaté une augmentation du nombre de premier don.

Nous vous souhaitons une très bonne année 2020 et vous donnons rendez vous le lundi 13 janvier de 8 h à 12 h 30, salle des Fêtes Marc Baron.



Christian AULAGNE  
Président

# La participation des **COLLÉGIENS** au reboisement de la forêt

**L**e mardi 26 novembre, tous les élèves du collège ont participé à une grande action de reboisement à Saint-Mandrier-sur-mer après que le terrible incendie de cet été a ravagé une partie de la forêt.

Les élèves étaient encadrés par l'équipe éducative mais également par la principale du collège, Mme Casson, et l'Inspecteur Pédagogique d'Histoire-géographie, M. Noaille.

Les élèves ont planté des pins parasol, mais des chênes verts et des chênes liège sont également prévus. Ces jeunes arbres mettront plusieurs décennies pour devenir grands.

Gilles Vincent, le maire de Saint-Mandrier à l'origine du projet, a accueilli les élèves au domaine de l'Ermitage. Accompagné de l'équipe technique de la mairie, il a expliqué aux élèves ce qu'ils allaient devoir faire. Tout était parfaitement organisé et les élèves, fidèles au tout nouveau label académique "Développement durable" du collège et se sentant très concernés par le devenir de leur forêt, ont planté les jeunes arbres avec beaucoup d'enthousiasme.

Une belle journée pour l'avenir...

Florence **CHAFFANEL**  
Collège Louis Clément



## Figures du **VILLAGE** de Janvier

**L**es figures du village vous donnent rendez-vous le dimanche 26 janvier 2020 à 12 h 30, sous le kiosque de la place des Résistants, pour la découverte de la photographie qui mettra en lumière « les Marchands de Presse » : Michelle Gibault & René Gillot et Sophie Galabert & Hélène Pianelli.

Vous pourrez retrouver leur photo durant tout un mois sous le kiosque ou sur notre page Facebook fédération cavalas.

La **FÉDÉRATION CAVALAS**

Sur la photo d'illustration ci-contre, vous pouvez voir les « agents des réseaux maritimes de la rade de Toulon » Dominique & André DAVIN et Henri & Michel ESPOSITO. (Photo de décembre). Les deux en partant de la gauche :



**Sur la photo noir et blanc** de gauche à droite vous pouvez voir : Dominique Davin, André Davin, Henri Davin, Monique Pascalin, André Esposito, Philippe Bianco dit « Féli » et Marcel Davin.

**Sur la photo en couleur** de gauche à droite vous pouvez voir : Henri Esposito, Michel Esposito, Christian Esposito, Monique Pascalin, Noel Bertrand, Yoan Bertrand et Tony Esposito.

## Une **BOÎTE À IDÉES** au restaurant scolaire !

**A** l'occasion des plantations ou des visites des jeunes en mairie, ces derniers m'ont indiqué qu'ils n'étaient pas satisfaits des repas pris à la cantine. Cette information m'a étonné et ému car nous étions persuadés du contraire compte tenu des menus offerts, de la mise en place du self-service au nouveau restaurant scolaire et de la certitude de la qualité des produits.

Aussi, avec Mme la gestionnaire, nous nous sommes penchés sur ces réclamations.



Il apparaît d'une part que les jeunes n'apprécient pas le repas végétarien hebdomadaire, mais c'est une obligation législative qui est entrée en vigueur depuis le 1<sup>er</sup> novembre (loi Egalim), et nous avons cru bien faire en proposant ce jour-là des steaks végétaux ou autres, qui n'ont pas été appréciés par les demi-pensionnaires. Nous allons donc revenir à des aliments non carnés plus traditionnels.

D'autre part, les jeunes ont émis des critiques concernant certains repas. Afin de savoir de quoi il en retourne exactement et de pouvoir apporter des correctifs, nous allons permettre à chacun de s'exprimer par l'intermédiaire d'une @boîte à idées qui pourra aussi être alimentée par les parents : [restaurant.solaire@stmandrier.fr](mailto:restaurant.solaire@stmandrier.fr)

Cependant, j'attire l'attention de tous sur le fait que les menus sont élaborés par une diététicienne qui nous liste des menus avec un équilibre alimentaire sur 1 mois. Il est absolument nécessaire de conserver cet équilibre pour le bien des enfants et il est hors de question que les demi-pensionnaires mangent des frites ou des pâtes à chaque repas. L'apprentissage du goût et l'équilibre nutritionnel sont aussi des missions de la restauration scolaire.

## Le Père NOËL au Centre Nautique

Le Père Noël est arrivé au port de Saint-Mandrier samedi 7 décembre à 11 h ! Une quarantaine d'adhérents de l'école de voile "Centre Nautique de Saint-Mandrier" l'ont accueilli à quai. A sa descente du bateau, les enfants ont reçu des chocolats et une joyeuse cohorte l'a accompagné à la salle Bailli de Suffren où un buffet généreux les attendait.

Le Père Noël a ensuite distribué les cadeaux aux jeunes moussaillons, leurs yeux brillant de surprise et des reflets de la mer...

Vous ne croyez pas au Père Noël ?...nous, nous l'avons vu ce jour là...

Ilaria **FERRARI**



Le Père Noël entouré par les enfants, parents, amis et administrateurs du CNSM

## Concours de CRÈCHES PALMARÈS

### Catégorie Enfants :

Le Prix spécial du Jury a été décerné à : **Romane MATHIEU, Gabriel PUTTI, et Mathieu MUTZ**

### Crèches des particuliers à domicile :

- Prix de la créativité : **Christine GRAMOND**
- Prix des plus beaux santons de tradition : **Anne PUTTI**
- Prix de la mise en scène : **Eric LECONTE**
- Prix de l'originalité : **Martine BERTRAND**
- Coup de cœur du Jury : **Viviane et Gaby BRAVO**

### Crèche des collectivités :

- Crèche de la mairie - réalisée par **Charlotte, Sophie, et Mélanie** (avec l'aimable participation de Claude PRIOL).

### Crèche exposées au domaine de l'Ermitage :

- 1<sup>er</sup> prix : **Michel BRUEL**
- 2<sup>ème</sup> prix : **Marie-José APCHIE**
- 3<sup>ème</sup> prix : **Nicole VENTRE**

### Couronnes de Noël :

- 1<sup>er</sup> prix : **Anne PUTTI**
- 2<sup>ème</sup> prix : **Zélia MICHAEL**
- 3<sup>ème</sup> prix : **Charlotte MÉNARD**

Toutes les crèches sont visibles (\*) au domaine de l'Ermitage jusqu'au 31 janvier 2020.

\* : photos des crèches à domicile

VENTE DU CITY PASS SPÉCIAL RCT (26,50 €)

à l'Office de Tourisme

Renseignements :

04 94 63 61 69

## La voile au FEMININ, La santé et le Bien-être

En 2019, la Commission Féminine de la Fédération Française de Voile (FFV) a lancé un appel à projets autour de 3 thématiques, cela dans le but de renforcer la pratique et l'engagement des femmes au sein des clubs, mais aussi, d'estomper le stéréotype de la voile, souvent orientée performance.

Attentive à cette initiative, l'ANSM a de suite rebondi en développant le thème « La Voile au Féminin, la Santé et le Bien-être ».

Une équipe de l'ANSM, animée par Doriane Daubois, s'est mise en relation avec l'Association OXALYS du Centre Hospitalier de Saint Jean du Var, le projet ayant comme objectif d'embarquer des femmes atteintes d'un cancer afin de leur faire oublier la maladie en devenant « marin d'un jour ».

Le samedi 16 novembre en matinée, la météo étant favorable, une flottille de 12 bateaux a navigué en Grande Rade avec à bord des plaisanciers de l'ANSM, 15 navigatrices et 14 équipières d'OXALYS. Ces dernières ont manœuvré les voiles voire même barré les bateaux, sans oublier qu'elles ont pu aussi savourer de précieux moments de farniente nautique.

Au retour à quai, leurs sourires et leurs yeux pétillants faisaient chaud au cœur ; superbe thérapie !

L'enthousiasme a été réel, pour preuve l'ANSM et OXALYS envisagent de pérenniser cette formidable dynamique.

Henri **STROZY**,  
Président de l'ANSM



Quelques lauréats pour la traditionnelle photo des récompenses

# TÉLÉTHON 2019

Ce 4<sup>ème</sup> rendez-vous aura vu se confirmer la collaboration de l'école de danse et de Fédération Cavalas afin de faire de ce week-end de collecte, un désir de pérenniser ce moment de générosité.

Cette année la météo a été des plus clémentes pour les activités de plein air et les **Boulomanes du Creux Saint Georges** ont encore pu démontrer leur générosité en reversant un chèque de 160 € à l'AFM Téléthon.

Dès le vendredi soir à la sortie des écoles du village, des dizaines d'enfants ont pu se défouler sur le nouveau parcours sportif qui leur avait été concocté par l'**OMJS**, puis retrouver leurs parents pour se retaper grâce aux succulentes crêpes faites par les **Ti'Mandréens** accompagnées du traditionnel chocolat chaud.

Samedi, devant la grande réussite de l'année dernière il avait été décidé d'ajouter une représentation. Avec un nouveau spectacle, les danseuses et danseurs de l'**École de Danse** ouvraient le bal avec l'habituelle légèreté des pas rythmés par les applaudissements mérités. Après une pause pendant laquelle les crêpes n'ont pu (encore) malheureusement satisfaire tout le monde, c'était le moment de la partie musicale, **Zélie & Co** ont su nous enchanter avec cette soul qui nous faisait voyager au chaud.

Dimanche, c'était au tour de la **Fédération Cavalas** de prendre en charge l'animation.

En avant première c'est la toute jeune et déjà très talentueuse **Lyana**, gagnante des deux concours du jeune talent mandréen, qui prenait possession de la scène et enchantait les spectateurs par sa voix douce accompagnée des vibrations mélodieuses des cordes de sa guitare. Ces chansons étaient un parfait tremplin pour **GUYYY** qui, avec toute son énergie et sa générosité, allait nous faire partager ses moments de vie avant de nous inviter à partager les verres sucrés salés de l'amitié tout comme les rires et les larmes qu'il nous a arrachés durant cette heure de fin d'après-midi, témoin d'un joli partage de scène entre 2 générations qui se sont retrouvées sur la transmission d'émotions pour le bonheur d'un public conquis.

C'est le **Club de Bridge** qui clôturait le programme avec son concours institutionnalisé et la démonstration de la générosité de ses adhérents.

Cette édition a été une totale réussite avec une récolte en hausse, tout ceci nous encourage à envisager la prochaine en l'étendant à d'autres collaborations afin que le côté festif soit partagé par le plus grand nombre et les dons en augmentation.

L'OMJS tient à remercier tous ceux qui ont participé de près ou de loin à cette opération 2019. La Mairie et les services Techniques pour tous les moyens mis à disposition, l'Atelier Sympa pour sa participation financière, le Casino, l'épicerie "la Cave Mandréenne" et le Garage du Port pour les ingrédients apportés et Intermarché qui nous a permis de bien gérer l'approvisionnement des palais...

la traditionnelle Préparation Physique Générale habituellement mise en place par les coaches de l'OMJS n'a pas pu avoir lieu et est reportée au début d'année 2020, toujours au profit du Téléthon (renseignement page FB OMJS).

Christophe **TROÏA** et Jean-Pierre **MATHIAS**  
OMJS



Parcours d'obstacle - Photo © L. Fournié



Lyana et Guy



OMJS et Ti'Mandréens soudés pour le Téléthon - Photo © L. Fournié



L'École de danse



Zélie & co



Les Boulomanes du Creux